



Réunion du Comité Directeur – Loudéac – 6 janvier 2024

Présents : Allias Françoise, André Philippe, Bonniec Jean-Yves, David Gisèle, Douay Maurice, Foigny Emmanuel, Michel Frédéric, Palaric Stephan, Rogue Marie-Pierre, Rogue Michel

Absents/excusés : Branlant Didier (pouvoir à Rogue M-Pierre), David Virginie (pouvoir à David Gisèle), Guichen Julien (pouvoir à David Gisèle), Lalouer Jean-Pierre (pouvoir à Rogue Michel), Nectoux Ségolène (pouvoir à Bonniec J-Y)

Invité non-votant /présent : CTS, Leparc Pierrick

---oOo---

Début réunion: 9h30
Clôture réunion: 12h30

---oOo---

❖ Approbation du compte rendu du Comité directeur du 18 novembre 2023 à l'unanimité.

❖ Introduction du président

Bonjour à tous

Je vous présente mes meilleurs vœux pour 2024.

Que cette nouvelle année voit pour vous et vos proches s'accomplir vos espoirs sportifs les plus fous, et vous apporter plus de joies et de bonheur que l'année qui vient de s'écouler.

Ensemble cherchons cette place de bonheur pour que 2024 soit une année exceptionnelle pour le Tir à l'Arc, cette année sera Olympique et Para-olympique.

Accueil des 3 nouveaux membres du Comité directeur :
Ségolène Nectoux, Philippe André et Jean Yves Bonniec.

Rappel devoir de réserve ;

"Tout membre du Comité Directeur et des Commissions est soumis au devoir de réserve concernant les débats et discussions.

Le seul organe de diffusion de l'information est le compte rendu édité par le Secrétariat après validation par le Président"



❖ Courriers reçus

- Invitation à l'AG du CD29 le 22 décembre, le président du CRBTA était présent.
- Versement fédéral de 5000€, suite à l'envoi des bilans des actions du CRBTA, nous avons déjà eu un forfait de 3000€.
- Demande de reversement de subvention ANS FFTA pour l'année 2020, pour 1 action non réalisée (pratique du tir à l'arc des jeunes) > 1000€ sont à reverser avant le 7 janvier 2024.
- Invitation aux Championnats CD 35 Tir à 18m les 27 & 28 janvier prochains à Liffré, le président du CRBTA sera présent.
- Remerciements des Archers de Rennes Cie pour le soutien apporté par le CRBTA auprès des clubs bretons.
- Vœux de plusieurs clubs bretons suite à l'envoi des vœux du Comité directeur du CRBTA.

❖ Trésorerie

Situation au 6 janvier 2024 :

Compte sur livret CMB	79 968,16 €
Compte sur livret Librissime	26 112,82 €
Banque	21 287,06 €

Travaux des commissions

● Commission Sportive

- Difficultés au niveau de l'extraction des classements individuels et par équipes à partir de l'extranet actuellement.
- A ce jour, le CRBTA compte 5067 licenciés soit +181 par rapport à la même période 2023.
- Validation du formulaire d'inscription des clubs à la DR 2024.
- Division régionale 2024 : l'inscription des équipes désirant participer à la saison DR 2024 est à faire pour le 11 février au plus tard par les présidents des clubs (un courrier va leur être adressé)

● Groupe régional Jeunes

Pour les prochains rassemblements extérieurs du Groupe régional Jeunes, il est demandé à Julien Guichen, référent jeunes, de revoir les lieux de rassemblements suivants :

Samedi 30/03/2024	extérieur
Dimanche 21/04/2024	extérieur
Samedi 25/05/2024	extérieur
Samedi 29/06/2024	extérieur

Stéphan Palaric a été chargé de présenter une proposition d'organisation des déplacements du Groupe régional Jeunes (TNJ et Championnats de France Salle et TAE International) en vue de la rédaction d'un cahier des charges. Certains éléments restent à étudier et à finaliser.



• Structuration et labellisation

La validation des dossiers par la Commission Régionale des Labels a été faite lors de la réunion de la commission Label du vendredi 01 décembre 2023.

Le CRBTA a fait remonter à la Commission de labellisation de la FFTA plusieurs remarques de clubs labellisés ou pas, à savoir :

- Dossiers fastidieux, longs à traiter et chronophages.
- Certains clubs pensent que la labellisation n'apporte pas grand-chose.
- Obligation pour les nouveaux "Entraîneurs Fédéraux" de passer dans la foulée de cette formation, une formation continue "module poussins" afin de prétendre à la certification U11.
- La certification ETAF qui n'a pas la même temporalité que le Label.
- Les clubs qui obtiennent une ou des certifications supplémentaires, sans changement de Label, doivent pouvoir réitérer leur label.

Les clubs dans l'attente de validation du Label par la FFTA :

- | | |
|--------------|----------------------|
| • Auray | • Saint Renan |
| • Kervignac | • Tinténiac |
| • Plougasnou | • Vannes (Richemont) |
| • Saint Avé | • Vezin le Coquet |

• Commission arbitrage

➤ Reversement lors d'un arbitrage en salle comportant un rythme AB

Suite à la recrudescence du tir en AB, le Comité Régional se doit de préciser un nouveau mode de remboursement des vacations.

Rappel : avenant au 1er septembre 2023 de l'article 11 :

- Le taux applicable au km sera de 0,45€
- La vacation d'un montant de 8€ sera attribuée

Avenant au 1er janvier 2024 de l'article 11 :

- La vacation d'un montant de 8€ sera attribuée **sauf en tir à 18m où un montant de 4€ sera attribué pour du tir en AB ;**

Pour le tir en AB, de dix cibles ou moins : un seul arbitre (voir article B9.1.1, Tir à 18m).

Les autres articles restent inchangés.

⇒ Avenant (1er janvier 2024) voté à l'unanimité

❖ Présentation d'un Kakémono par Pierrick Leperc suite à la demande du Comité régional.

---=OO=---

Prochaine réunion

Réunion Comité directeur 30 mars à Loudéac